



être prises pour faire en sorte que l'ONU dispose de groupes capables d'assumer toutes les fonctions nécessaires dans une opération de paix et de collaborer dans de brefs délais.

La pénurie de personnel civil expérimenté et compétent pouvant être détaché rapidement à des opérations au siège ou à des missions sur le terrain est un des problèmes clés qui se posent à l'ONU quand elle doit réagir à des situations de crise. Les opérations urgentes entraînent un énorme surplus de travail, avec des demandes correspondantes en personnel à déployer sur le terrain ou pour les bureaux des représentants spéciaux. Il est rare que le Secrétariat de l'ONU, qui n'est d'ailleurs pas particulièrement grand, puisse répondre à ces demandes, particulièrement dans le cas de nouvelles situations géographiques, pour lesquelles il est probable que des compétences linguistiques ou une expérience diplomatique immédiate du pays ou de la région en question feront défaut. On ne peut bien gérer les situations de crise qu'en faisant appel à la bonne volonté et aux ressources des pays membres intéressés qui pourraient apporter à l'ONU une aide à court terme. Le secrétaire général devrait, en coopération avec les États membres, se préparer à ces urgences en élaborant des systèmes capables de fournir du personnel civil dans de brefs délais, en cas de crise.

15. Afin de constituer un bassin de spécialistes qui aideraient l'ONU à réagir à des situations urgentes, les États membres devraient envisager de répertorier le personnel possédant des compétences dans les domaines pertinents, personnel qui pourrait être détaché au Secrétariat de l'ONU pour des affectations de courte durée.

Pour perfectionner encore davantage le Système des arrangements relatifs aux forces en attente, l'ONU devrait envisager, avec les États membres, de se réunir une fois par an avec tous les États ayant conclu ce type d'arrangement, et avec ceux qui ont annoncé leur intention de signer avec elle un protocole d'entente. Ces réunions porteraient essentiellement sur les principaux problèmes qui risquent de se poser lorsque les Nations Unies font appel aux forces en attente : normes de formation, formation des éléments de ressources, directives favorisant l'interopérabilité, etc. Il n'est pas nécessaire que ces assemblées constituent un organe de décision officiel, mais elles contribueraient à familiariser chacun avec le système des arrangements relatifs aux forces en attente et à accroître la confiance des pays fournisseurs de troupes. De plus, elles permettraient de procéder à des modifications pratiques qui aideraient les États membres à travailler ensemble.

Le niveau opérationnel

Les problèmes les plus sérieux auxquels fait face l'ONU dans les opérations de paix se posent au niveau opérationnel, lequel est caractérisé par une absence quasi-absolue de capacité raisonnable. La planification et l'organisation des missions se font invariablement de façon *ad hoc*, ce qui, dans presque tous les cas, retarde de plusieurs mois une réaction cohérente de l'ONU face à un conflit. L'ancien commandant de la FM(T)-CAE de l'OTAN, le major général (retraité) A. G. Christie, a écrit que l'ONU « est obligée de commencer à planifier pratiquement chaque opération en partant de zéro et sous des contraintes de temps considérables... En conséquence, on lui reproche souvent sa lenteur quand il s'agit de faire face aux besoins opérationnels³³ ». Pendant la

La pénurie de personnel civil expérimenté et compétent pouvant être détaché rapidement à des opérations au siège ou à des missions sur le terrain est un des problèmes clés qui se posent à l'ONU quand elle doit réagir à des situations de crise

Les problèmes les plus sérieux auxquels fait face l'ONU dans les opérations de paix se posent au niveau opérationnel, lequel est caractérisé par une absence quasi-absolue de capacité raisonnable
